

Infos FFMKR-75

29 mars 2020

"Drive In Covid-19"

Réalisation de tests de dépistage du Covid-19 exclusivement pour les professionnels de santé parisiens

Depuis vendredi, les kinésithérapeutes parisiens, comme tous les autres professionnels de santé de la capitale, peuvent prendre rendez-vous afin de bénéficier d'un test de dépistage du Covid-19.

Les principes sont simples : après avoir pris rendez-vous via Doctolib (site ou application) en recherchant [CDPSP](#) dans le champ "*Médecin, établissements, spécialité*", vous recevrez le lieu de détection où vous vous rendrez en voiture muni de **vos n° RPPS, de votre CPS et de votre carte vitale**. Un médecin puis un biologiste réaliseront le test dont les résultats vous seront adressés sous 24 h.

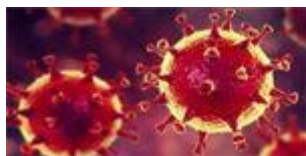
De nouveaux créneaux seront disponibles chaque jour et la capacité journalière devrait être renforcée.

Faites-vous dépister pour protéger les patients que vous continuez à prendre en charge ainsi que vos proches.

[Accédez au mémo pratique](#)



Covid-19 : ce qu'il faut retenir



Le Syndicat de Paris actualise régulièrement la base de données informative qu'il a mis à disposition de tous les professionnels. Régulièrement, nous vous encourageons à reprendre l'ensemble des informations alors que la situation évolue sans cesse. Dernièrement, vous noterez entre autres,

- la mise en place en Île-de-France d'une plateforme <http://monkine-idf.fr> afin de renouer le lien entre les besoins de soins et l'offre de soins en kinésithérapie ;
- le développement de tests de dépistage du Covid-19 pour les kinésithérapeutes parisiens ;
- la suppression du délai de carence des indemnités journalières (IJ) pour les kinésithérapeutes libéraux.

- [Repères sur l'infection au Covid-19](#)
- [Dépistage des professionnels de santé](#)
- [Mesures barrières pour le professionnel](#)
- [Se porter volontaire afin de répondre aux besoins des hôpitaux ou assimilés](#)
- [Soins à domicile pour des patients Covid+](#)
- [Soins à domicile pour des patients non Covid+](#)
- [Cas des EHPAD et autres établissements collectifs autres que les établissements de santé](#)
- [Responsabilité professionnelle des praticiens](#)
- [Télé-kinésithérapie](#)
- [Modalités de déplacement](#)
- [Garde des enfants](#)
- [Mesures économiques](#)
- [Recommandations](#)

Suivez sur notre [site Internet](#) les actualités liées à la profession et trouvez des informations et fiches pratiques pour votre exercice au quotidien

Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris

75 avenue Simon Bolivar 75019 Paris

01.45.22.49.80

contact@fhoik75.org